

CONTRAT D'ENGAGEMENT Légumes 2025

Entre les personnes ci-dessous adhérent.e.s à l'AMAP « Champs Libres », à jour de leur cotisation

NOM / Prénom (1^{ère} personne) : _____
NOM / Prénom (2^{ème} personne) : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Mail (1^{ère} personne) : _____
Tél. portable (1^{ère} personne) : _____
Mail (2^{ème} personne) : _____
Tél. portable (2^{ème} personne) : _____



<http://www.amapchampslibres.fr>

ET Les maraîchers :

Teresa Garvey et Florentin Duret
EARL DURET GARVEY
1 rue de Villiers, 77480 Villiers sur Terre
0783258107 / 0632768113
duret.garvey@hotmail.com

<https://www.facebook.com/maraichersdevilliersurterre>

Afin de proposer des paniers s'adaptant à tous, en fonction du nombre de personnes dans le foyer, les maraîchers proposent trois tailles de paniers :

- Petit panier : 13 euros par semaine
- Panier moyen : 18 euros par semaine
- Grand panier (équivalent à deux petits paniers) : 26 euros par semaine

Les livraisons ont lieu toutes les semaines avec une pause de deux semaines partiellement durant les vacances de printemps (24 avril et 1 mai) et une pause lors des semaines de Noël et du jour de l'an.

Pour assurer un nombre pair de distributions, la première distribution de l'année 2025 a lieu le jeudi 19 décembre 2024 (semaine impaire).

La dernière distribution a lieu le jeudi 11 décembre 2025 (semaine paire).

Cocher le panier souhaité :

Petit panier

Nb de paniers = 48 paniers	Total = 624€
----------------------------	--------------

Panier moyen

Nb de paniers = 48 paniers	Total = 864€
----------------------------	--------------

Grand panier

Nb de paniers = 48 paniers	Total = 1248€
----------------------------	---------------

Grand panier tous les 15 jours (à limiter au maximum, prioriser un petit ou moyen toutes les semaines)

Nb de paniers = 24 paniers	Total = 624€
----------------------------	--------------

COPANIER FIXE :

Si vous souhaitez partager un panier tous les 15 jours, vous serez associé à une autre famille avec laquelle vous vous organiserez. Si vous connaissez une famille avec laquelle vous souhaitez être en binôme, indiquez le ici, sinon le copanier vous sera attribué par le bureau de l'AMAP.

PAIEMENT

Les règlements se feront par chèque ou en liquide. Les chèques sont établis à l'ordre de EARL DURET GARVEY

1 chèque

num	Banque	Numéro de chèque	Montant	Date de dépôt
N°1				

4 chèques

num	Banque	Numéro de chèque	Montant	Date de dépôt
N°1				
N°2				
N°3				
N°4				

6 chèques

num	Banque	Numéro de chèque	Montant	Date de dépôt
N°1				
N°2				
N°3				
N°4				
N°5				
N°6				

Des engagements entre maraîcher.e.s et amapien.ne.s

Ce contrat AMAP lie les maraîcher.e.s Teresa Garvey, Florentin Duret à l'adhérent.e de l'AMAP Champs Libres.
Ce contrat formalise la relation directe entre des paysans et un groupe de consommateur, sans intermédiaire commerciaux.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP résumés ci-dessous et disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France.

Engagements de l'adhérent :

- à pré-financer les paniers de légumes pour une durée d'un an (4 saisons).
- à s'impliquer dans le fonctionnement de l'Amap :
 - en participant aux distributions (inscription 3 à 4 fois par ans sur le tableau d'inscription dans la cabane)
 - en participant aux assemblées générales de l'association
 - en proposant des temps conviviaux, en échangeant nos meilleures recettes...
- à aller à la ferme au moins une fois par an : Teresa et Florentin nous invitent à des journées à la ferme.
 - aide aux récoltes, découverte "en vrai" des pratiques agricoles et du monde paysan, temps conviviaux, auberges espagnoles, causeries ...
 - nous serons aussi invité.e.s à participer à la mise en place de clôtures, à la plantation de haies.
 - une journée "choucroute" sera organisée, la fabrication de la choucroute nécessitant une main d'œuvre nombreuse.
- à la solidarité, nous pourrions être sollicité.e.s en cas de soucis (intempérie) sur la ferme .

Engagements du maraîcher partenaire

- à être présent.e.s lors des distributions, à respecter le calendrier des distributions
- à répartir leurs récoltes,
- à être transparents sur les pratiques agricoles, à respecter les principes de l'agriculture bio.
- à informer les adhérents sur les avancées des cultures
- à être transparent sur le mode de fixation des prix de paniers.

Engagements communs

- Les partenaires s'engagent à **partager les risques et bénéfices** naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents les adhérents, le maraîcher et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

Ces engagements doivent être mis en œuvre dans un climat convivial solidaire.

Ensemble paysan.ne.s, Amapien.ne.s partageons bénéfices et risques mais surtout un beau projet...et de légumes frais, gouteux...

Partage des récoltes :

Les distributions ont lieu tous les **jeudis entre 18h30 et 20h00**, aux Vergers de l'Îlot à Fontenay-sous-Bois (adresse : Sentier du Bois Guérin Leroux, Fontenay-sous-Bois). Ce lieu est mis à disposition gracieusement de l'AMAP par l'association « Les Vergers de l'Îlot » qui entretient et gère un verger sur un terrain communal.

Paniers non récupérés en fin distribution :

Les paniers non récupérés en fin de distribution ne sont pas remboursés. Les possibilités suivantes existent pour ces paniers.

1. Demander à une autre personne de récupérer le panier (ami, voisin...)
2. Contacter par SMS avant la fin de la distribution les référents distribution pour s'arranger et le récupérer après la distribution.
3. Tout au long de l'année et en particulier pendant les mois de juillet et août, les légumes restants peuvent être récupérés par des associations et offerts à des familles fontenaysiennes dans le besoin. Vous pouvez contacter les référents légumes et l'association SNL pour faire ponctuellement don de votre panier. Si des paniers n'ont pas été pris lors de la distribution et sans nouvelles des adhérents concernés, l'association SNL est également contactée pour venir chercher les légumes et les redistribuer à des familles dans le besoin.

Clauses de résiliation :

En cas de déménagement ou de force majeure, l'adhérent en informe l'AMAP dès que possible. L'AMAP contactera les personnes en liste d'attente d'adhésion. Le cas échéant (pas de repreneurs en liste d'attente), l'adhérent se charge de trouver un repreneur pour les paniers restant à livrer jusqu'à l'expiration de son contrat.

Les contrats ne peuvent être résiliés par le producteur qu'en cas de force majeure avérée (perte de l'exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production) après un préavis d'un mois. Le producteur s'engage à livrer les paniers dus durant la période de préavis.

Les livraisons non effectuées seront remboursées par le producteur concerné. L'AMAP s'engage alors à rechercher un nouveau producteur.

Cette présente charte signée reste valable pendant toute la durée de l'adhésion.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le : ____ / ____ / ____

Signature de l'adhérent.e	Signature des maraîcher.e.s
---------------------------	-----------------------------

Annexe : tableau des distributions

semaine		Date	Vacances scolaires	Distrib Légumes
S51	impaire	jeu 19 déc 24		Leg n°01/48
S52	paire	jeu 26 déc 24	Vac Noel	pas de distrib.
S01	impaire	jeu 02 janv 25	Vac Noel	pas de distrib.
S02	paire	jeu 09 janv 25		Leg n°02/48
S03	impaire	jeu 16 janv 25		Leg n°03/48
S04	paire	jeu 23 janv 25		Leg n°04/48
S05	impaire	jeu 30 janv 25		Leg n°05/48
S06	paire	jeu 06 févr 25		Leg n°06/48
S07	impaire	jeu 13 févr 25		Leg n°07/48
S08	paire	jeu 20 févr 25	Vac Hiver	Leg n°08/48
S09	impaire	jeu 27 févr 25	Vac Hiver	Leg n°09/48
S10	paire	jeu 06 mars 25		Leg n°10/48
S11	impaire	jeu 13 mars 25		Leg n°11/48
S12	paire	jeu 20 mars 25		Leg n°12/48
S13	impaire	jeu 27 mars 25		Leg n°13/48
S14	paire	jeu 03 avr 25		Leg n°14/48
S15	impaire	jeu 10 avr 25		Leg n°15/48
S16	paire	jeu 17 avr 25	Vac Printemps	Leg n°16/48
S17	impaire	jeu 24 avr 25	Vac Printemps	pas de distrib.
S18	paire	jeu 01 mai 25		pas de distrib.
S19	impaire	jeu 08 mai 25		Leg n°17/48
S20	paire	jeu 15 mai 25		Leg n°18/48
S21	impaire	jeu 22 mai 25		Leg n°19/48
S22	paire	jeu 29 mai 25		Leg n°20/48
S23	impaire	jeu 05 juin 25		Leg n°21/48
S25	paire	jeu 12 juin 25		Leg n°22/48
S25	impaire	jeu 19 juin 25		Leg n°23/48
S26	paire	jeu 26 juin 25		Leg n°24/48
S27	impaire	jeu 03 juil 25		Leg n°25/48
S28	paire	jeu 10 juil 25	Vac Eté	Leg n°26/48
S29	impaire	jeu 17 juil 25	Vac Eté	Leg n°27/48
S30	paire	jeu 24 juil 25	Vac Eté	Leg n°28/48
S31	impaire	jeu 31 juil 25	Vac Eté	Leg n°29/48
S32	paire	jeu 07 août 25	Vac Eté	Leg n°30/48
S33	impaire	jeu 14 août 25	Vac Eté	Leg n°31/48
S34	paire	jeu 21 août 25	Vac Eté	Leg n°32/48
S35	impaire	jeu 28 août 25	Vac Eté	Leg n°33/48

S36	paire	jeu 04 sept 25		Leg n°34/48
S37	impaire	jeu 11 sept 25		Leg n°35/48
S38	paire	jeu 18 sept 25		Leg n°36/48
S39	impaire	jeu 25 sept 25		Leg n°37/48
S40	paire	jeu 02 oct 25		Leg n°38/48
S41	impaire	jeu 09 oct 25		Leg n°39/48
S42	paire	jeu 16 oct 25		Leg n°40/48
S43	impaire	jeu 23 oct 25	Vac automne	Leg n°41/48
S44	paire	jeu 30 oct 25	Vac automne	Leg n°42/48
S45	impaire	jeu 06 nov 25		Leg n°43/48
S46	paire	jeu 13 nov 25		Leg n°44/48
S47	impaire	jeu 20 nov 25		Leg n°45/48
S48	paire	jeu 27 nov 25		Leg n°46/48
S49	impaire	jeu 04 déc 25		Leg n°47/48
S50	paire	jeu 11 déc 25		Leg n°48/48
S51	impaire	jeu 18 déc 25		fin contrat
S52	paire	jeu 25 déc 25	Vac Noel	fin contrat